

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-50-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Guilaine DUVAL, domiciliée 39 Quai Henri Chardon, pour des travaux de réparation d'antenne de réception TV réalisés par l'entreprise AMI Services, située à Quettehou, le vendredi 04 septembre 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 39 Quai Henri Chardon sur 3 places de stationnement, y compris la place réservée aux personnes à mobilité réduite, le vendredi 04 septembre 2020, afin de permettre la mise en place des véhicules et matériels nécessaires à la réalisation des travaux de réparation.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 14 août 2020

Le Maire

Michel MAUGER

